

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 juillet (11/07/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juillet, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Madame BAULU est nommée secrétaire de séance.

18 – 11 juillet 2019

18. Convention d'occupation du domaine privé communal au profit d'Octogone fibre pour l'implantation d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique) côte des Lièvres

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.421-9 et R.421-2,

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment ses articles L.32-1, L.34-9-1, L.42-1 et L.43,

Vu la demande présentée par OCTOGONE FIBRE pour l'implantation sur une surface de 30 m² et jusqu'au 30 janvier 2049, de l'équipement nécessaire à la mise en place d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique), dont une armoire technique et ses dispositifs annexes, sur la parcelle communale du domaine privé, cadastrée section DM n°964, sise côte des Lièvres,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que cette implantation permettra à OCTOGONE FIBRE de répondre à ses obligations de service public et d'assurer une meilleure couverture du réseau de communications électroniques,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit établie entre la commune et OCTOGONE FIBRE, dont le siège social se situe à Val de Reuil (Eure), 92000 voie des Clouets,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention d'occupation.

Pour copie conforme

Moissac le 12 juillet 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

